

Conseil communal

Convocation

LE COLLEGE COMMUNAL

a l'honneur d'inviter Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal à se réunir à l'**Hôtel de Ville**, Place du Marché,
le lundi 25 février 2013 à 18 heures 30'

ORDRE DU JOUR

SEANCE PUBLIQUE

1.

Interpellations au Collège communal.

M. LE BOURGMESTRE

2.

Approbation du texte de l'avenant à la convention relative à la location d'un immeuble situé rue Montgomery, 24 à 4030 GRIVEGNEE, destiné à abriter le commissariat de Chênée pendant la durée des travaux de rénovation des locaux de la place Joseph Willem, conclue avec la S.C.R.L. « LE LOGIS SOCIAL DE LIEGE » afin de prolonger le bail jusqu'au 31 décembre 2013.

3.

Passation d'un marché « stock » en 2 lots par voie d'appel d'offres général relative aux marchés publics en vue d'acquérir des chaussures homme été et hiver type « Molière » pour la Zone de police - adoption du cahier spécial des charges appelé à régir le marché, prévoyant notamment la conclusion d'un marché d'une durée déterminée prenant cours le jour de la notification, au fournisseur adjudicataire, de l'approbation de son offre pour se terminer 4 ans plus tard - fixation des critères de sélection qualitative destinés à apprécier la capacité financière, économique et technique des fournisseurs.

4.

Passation d'un marché par procédure négociée sans publicité préalable relative aux marchés publics en vue de conclure un contrat d'entretien en omnium et garantie totale pour le groupe électrogène de l'Hôtel de Police pour une durée de 10 ans sans tacite reconduction - adoption du cahier spécial des charges destiné à régir le marché.

5.

Passation d'un marché « stock » par procédure négociée sans publicité préalable relative aux marchés publics en vue d'acquiescer des chaussettes d'intervention pour la Zone de police de Liège - adoption du cahier spécial des charges appelé à régir le marché, prévoyant notamment la conclusion d'un marché d'une durée déterminée prenant cours le jour de la notification, au fournisseur adjudicataire, de l'approbation de son offre pour se terminer 4 ans plus tard.

6.

Adoption du programme de politique générale.

7.

Ratification de l'autorisation de dépassement des douzièmes provisoires, afin de permettre le paiement de la première avance sur la cotisation de la Ville auprès de la S.C.R.L. «INTERCOMMUNALE D'INCENDIE DE LIEGE ET ENVIRONS».

8.

Adoption des mesures complémentaires de circulation routière prises dans les divisions de police :

1. quai Orban :
création d'emplacements de stationnement réservé aux riverains entre les immeubles n^{os} 55 et 48, sur une distance de 30 mètres (5 emplacements) et entre les immeubles n^{os} 45 et 41, sur une distance de 25 mètres (5 emplacements)
2. rue Armand Stouls :
 - création d'emplacements de stationnement réservé aux riverains entre les immeubles n^{os} 8 et 34 inclus, sur une distance de 70 mètres.
 - création d'un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées, à hauteur de l'immeuble n^o 36, sur une distance de 6 mètres
3. rue Natalis :
création d'emplacements de stationnement réservé aux riverains:
 - entre les immeubles n^{os} 15 et 9b inclus, sur une distance de 20 mètres
 - entre les immeubles n^{os} 41 et 17 inclus, sur une distance de 60 mètres.
4. rue des Rivageois :
création d'emplacements de stationnement réservé aux riverains, de l'immeuble n^o 43 (partim) à l'immeuble n^o 29, en lieu et place de ceux réservés de l'immeuble n^o 43 à l'intersection des immeubles n^{os} 35/37.
5. avenue Reine Elisabeth :
création d'un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées, à l'intersection des immeubles n^{os} 15/17, sur l'accotement en épi par rapport à la voirie.

6. rue Galilée :
création d'un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées, à hauteur de l'immeuble n° 82, sur une distance de 6 mètres.
7. rue Duvivier :
création d'un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées, à hauteur de l'immeuble n° 20, sur une distance de 6 mètres.
8. rue Belleflamme :
création d'un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées, à hauteur de l'immeuble n° 33, sur une distance de 6 mètres.
9. rue de Campine :
suppression de l'emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées existant à hauteur des immeubles n°s 238 et 236.
10. chaussée de Tongres :
 - suppression de l'emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées existant à hauteur de l'immeuble n° 131, sur une distance de 6 mètres
 - création d'un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées, à hauteur de l'immeuble n° 139, sur une distance de 6 mètres.
11. rue des Meuniers :
 - suppression des interdictions de stationnement existant dans la section comprise entre les rues Corémolin et Louis Fraigneux et à l'opposé du parking dit « Goffin-Bovy »
 - création d'un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées, à hauteur de l'immeuble n°16, sur une distance de 6 mètres.
12. rue de l'Aumônier :
création d'une interdiction de stationnement de part et d'autre du garage de l'immeuble n°22, sur une distance de 1,5 mètre et à hauteur des immeubles n°s 21 à 25, sur une distance de 13 mètres.
13. rue Pierre Molinghen :
suppression de l'interdiction de stationnement existant à hauteur des immeubles n°s 34 à 44 inclus.
14. rue Haute-Sauvenière :
interdiction de circulation aux véhicules dont le poids en charge dépasse 7,5 tonnes.
15. rue Saint-Hubert :
interdiction de circulation aux véhicules dont le poids en charge dépasse 7,5 tonnes.
16. boulevard Sainte-Beuve :
création d'un arrêt de bus à hauteur des immeubles n°s 39 à 43.

17. rue du Plan Incliné :
création d'un arrêt de bus à l'opposé des immeubles n^{os} 141-143.
18. rue de Fétille :
- suppression de l'interdiction de stationnement existant à hauteur des immeubles n^{os} 33 à 39, sur une distance de 20 mètres
- création d'un arrêt de bus à hauteur de l'immeuble n^o 35.
19. boulevard du 12^{ème} de Ligne :
création d'un arrêt de bus avant le passage pour piétons situé au carrefour avec la rue des Glacis, dans le sens hôpital de la Citadelle vers Rocourt.
20. rue Sainte-Walburge :
suppression de l'arrêt de bus existant à hauteur de l'intersection des immeubles n^{os} 28/30.
21. quai de la Boverie :
(dans le règlement de police complémentaire de la police de la circulation routière relatif à la partie communale de cette voirie)
- suppression des feux lumineux de circulation réglant le carrefour formé avec le Pont de Huy
- suppression de deux emplacements de stationnement réservé aux personnes handicapées existant à hauteur de l'immeuble n^o98.
22. quai de la Boverie, dans le règlement de police complémentaire de la police de la circulation routière relatif à la partie régionale de la voirie :
- déplacement de la zone de stationnement réservé aux riverains existant de l'immeuble n^o40 à l'immeuble n^o 46, sur une distance de 30 mètres, à savoir de l'immeuble n^o35 à l'immeuble n^o40
- mise sous feux lumineux du carrefour formé avec le Pont de Huy
- création de deux emplacements de stationnement réservé aux personnes handicapées, à hauteur de l'immeuble n^o 98.

9.

Adoption de la convention à conclure avec la S.A. « CIRCUS BELGIUM », pour son établissement à établir chaussée de Tongres, n^o 336 à 4000 LIEGE , telle que prescrite par l'article 34 de la loi du 07 mai 1999 les jeux de hasard, les paris, les établissements de jeux de hasard et la protection des joueurs.

10.

Ratification de la décision du Collège communal autorisant le dépassement des douzièmes provisoires pour l'engagement par bon de commande, portant sur la prise en charge d'un petit déjeuner de travail pour 8 personnes.

11.

Ratification de la décision du Collège communal autorisant pour l'engagement différent bon de commande portant sur l'achat de cadeaux à offrir aux membres de la Presse liégeoise.

12.

Ratification de la décision du Collège communal autorisant le dépassement des douzièmes provisoires relative au marché de services pour l'impression de la brochure « Projet de Ville 2012-2022 » en 115.000 exemplaires.

13.

Décision d'adhérer au texte du Manifeste « Sécurité, Démocratie et Villes », adopté en clôture de la conférence internationale « Le futur de la prévention » organisée du 12 au 14 décembre 2012 à Aubervilliers et Saint-Denis.

M. l'Echevin FIRKET

14.

Adoption de la convention de coopération Public – Public avec la S.R.W.T. relative au Tram de Liège.

15.

Adoption des missions et du fonctionnement de la Commission communale consultative Vélo.

16.

Vote d'un douzième provisoire pour le mois de mars 2013.

17.

Approbation du texte de l'avenant n°8 au contrat de gestion entre la Ville et l'ASBL « ASSOCIATION CULTURELLE ET SPORTIVE D'ANGLEUR »

18.

Approbation du texte de l'avenant n°7 au contrat de gestion entre la Ville et l'ASBL « ANIMATION ET CREATIVITE »

19.

Approbation du texte de l'avenant n°7 au contrat de gestion entre la Ville et l'ASBL « BRESSOUX SPORT CULTURE »

20.

Approbation du texte de l'avenant n°7 au contrat de gestion entre la Ville et l'ASBL « IMAGE, SON ET ANIMATION »

21.

Approbation du texte de l'avenant n°7 au contrat de gestion entre la Ville et l'ASBL « LES MANIFESTATIONS LIEGEOISES »

22.

Approbation du texte de l'avenant n°7 au contrat de gestion entre la Ville et l'ASBL « LES MUSEES DE LIEGE »

23.

Approbation du texte de l'avenant n°7 au contrat de gestion entre la Ville et l'ASBL « LIEGE GESTION CENTRE VILLE »

24.

Approbation du texte de l'avenant n°10 au contrat de gestion entre la Ville et l'ASBL « PROMOTION DES SPORTS »

25.

Approbation du texte de l'avenant n°8 au contrat de gestion entre la Ville et l'ASBL « REPAS SCOLAIRES LIEGEOIS »

26.

Approbation du texte de l'avenant n°8 au contrat de gestion entre la Ville et l'ASBL « SPORTS ET LOISIRS »

27.

Avis à émettre sur :

1. Le compte afférent à l'exercice 2011

1. du Conseil d'administration de l'église protestante évangélique des Croisiers
2. du Conseil d'administration de l'église protestante de Liège-Académie
3. du Conseil d'administration de l'église protestante de Grâce-Hollogne Réveil
4. de la Fabrique d'église Saint-Joseph (Grivegnée)
5. de la Fabrique d'église Saint-Nicolas (Liège)

6. de la Fabrique d'église de la Vierge des Pauvres
 7. de la Fabrique d'église du Sacré-Coeur et Notre-Dame de Lourdes
2. La 1ère modification budgétaire 2012
 1. de la Fabrique d'église Saint-Jacques
 2. de la Fabrique d'église Sainte-Marguerite
 3. de la Fabrique d'église Notre-Dame du Saint-Rosaire (Sclessin)
 4. du Conseil d'administration de l'église protestante de Grâce-Hollogne Réveil
 5. de la Fabrique d'église Saints-Victor et Léonard
 6. de la Fabrique d'église Saint-Léon
 7. de la Fabrique d'église Saint-Amand
 8. du Conseil d'administration de l'église protestante Liège-Marcellis
 9. de la Fabrique d'église Saint-Gilles
 10. de la Fabrique d'église du Sacré-Coeur et Notre-Dame de Lourdes
 11. de la Fabrique d'église Saint-Roch (Jupille)
 12. de la Fabrique d'église Sainte-Walburge
 13. de la Fabrique d'église Saint-Christophe
 14. de la Fabrique d'église Saint-Jean-Marie Vianney
 3. La 2ème modification budgétaire 2012
 1. de la Fabrique d'église Saint-Pierre
 2. de la Fabrique d'église Saint-Louis
 3. de la Fabrique d'église Sainte-Foy
 4. de la Fabrique d'église Sainte-Julienne
 5. de la Fabrique d'église Saint-Barthélemy
 6. de la Fabrique d'église Saint-Joseph (Jupille)
 7. de la Fabrique d'église Saint-François de Sales

28.

Adoption du texte de la convention de bail de droit commun pour la location des appartements sis place Vivegnis, 46/0011, 460012, 460013 à 4000 LIEGE.

29.

Acceptation de l'offre de cession à la Ville (Régie foncière) reçue relative à l'immeuble de commerce sis à 4000 LIEGE, rue de Gueldre, 11.

30.

Décision de céder des immeuble sis rue des Fortifications, 36/0012, 36/0022, 44/0001, 36/0021, 44/0022 et 44/0011 à 4000 Liège.

31.

Décision de ne pas suspendre la délibération par laquelle le Conseil de l'Action sociale prend acte de la modification de statuts présentée et mandatée aux représentants du C.P.A.S. par l'Assemblée générale de l'association Chapitre XII « Maintien à Domicile au Pays de Liège ».

32.

Décision de ne pas suspendre la délibération par laquelle le Conseil de l'Action sociale prend acte de la modification de statuts présentée et mandatée aux représentants du C.P.A.S. par l'Assemblée générale de l'association « Relais Social au Pays de Liège ».

Mme l'Echevin YERNA

33.

Ratification de la décision du Collège communal autorisant le dépassement des douzièmes provisoires relative à la commande d'un contrôle, par un vétérinaire agréé, de l'exposition, l'offre en vente et la vente d'animaux sur les marchés publics organisés par la Ville.

34.

Décision d'élaborer un Rapport Urbanistique et Environnemental (RUE) pour le sous-périmètre de requalification composé de la voie rapide entre le Cadran et la rue Joseph Demoulin, les carrefours de Hocheporte et de Fontainebleau et différents îlots urbains situés le long de cette voie rapide en particulier le site de l'hôpital Saint-Joseph.

35.

Ratification de la décision du Collège communal autorisant le dépassement des 12èmes provisoires en ce qui concerne l'engagement relatif à la Commission consultative communale d'Aménagement du Territoire et de Mobilité .

36.

Décision de renouveler la Commission consultative communale d'Aménagement du Territoire et de Mobilité.

M. l'Échevin HUPKENS

37.

Décision :

- d'accepter la donation de Mme Catherine WISER, d'une série de 99 gravures de l'artiste Marthe ANSIAUX, à destination des collections communales et plus particulièrement celles du BAL / Musée des Beaux-Arts de Liège
- de rendre hommage à la générosité de la donatrice.

38.

Décision :

- d'accepter la donation de Mme Marie-Hélène DACOS - BURGUES, d'un ensemble comprenant 1500 gravures, 100 plaques et 200 affiches de l'artiste DACOS, à destination des collections communales et plus particulièrement celles du BAL / Musée des Beaux-Arts de Liège
- de rendre hommage à la générosité de la donatrice.

39.

Décision de ratifier la décision du Collège communal du 15 février 2013 autorisant, en application de l'article 14 § 2 du RGCC, le dépassement des douzièmes provisoires relatif à la maintenance du logiciel Digitick installé à la billetterie du Grand Curtius.

40.

Décision :

- de marquer son accord sur le lancement d'un appel aux projets d'actions dans le domaine interculturel et de lutte contre les intolérances
- d'adopter les modalités d'organisation et le règlement de l'appel aux projets
- de marquer son accord sur la participation financière de la Ville.

41.

Décision :

- de marquer son accord sur le lancement d'un appel aux projets d'actions dans le domaine de la solidarité et la coopération avec les pays en développement
- d'adopter les modalités d'organisation et le règlement de l'appel aux micros-projets
- de marquer son accord sur la participation financière de la Ville.

42.

Décision d'approuver le rapport final annuel (situation au 31 décembre 2012), relatif au programme « Communes Énerg – éthiques », en vue de son envoi à la Région wallonne et à l'Union des Villes et Communes de Wallonie.

43.

Décision de ratifier la décision du Collège communal, autorisant le dépassement des douzièmes provisoires relatif à la prise en charge et le traitement des boues de balayage provenant du service de la Propreté publique.

44.

Décision de ratifier la décision du Collège communal autorisant le dépassement des douzièmes provisoires pour le paiement des cotisations dues à l'association Intercommunale « INTRADEL ».

45.

Décision de ratifier la décision du Collège communal autorisant le dépassement des douzièmes provisoires, pour l'engagement relatif à la mise en remblai, dans un centre d'enfouissement technique de classe 3, de matériaux inertes hétérogènes provenant de la Ville de Liège.

46.

Décision de passer un marché de fournitures par procédure négociée sans publicité préalable, pour l'acquisition de 14 conteneurs en acier d'une contenance de 10 m³ à 30 m³ nécessaires au service de la Propreté publique - adoption du cahier spécial des charges appelé à régir le marché.

47.

Décision de passer un marché de fournitures par procédure négociée sans publicité préalable, pour l'acquisition de bacs intérieurs pour les corbeilles publiques destinés au service de la Propreté publique - adoption du cahier spécial des charges appelé à régir le marché.

48.

Adoption du texte de la convention à conclure, avec le « FONDS DU LOGEMENT DES FAMILLES NOMBREUSES DE WALLONIE », Société Coopérative à Responsabilité Limitée, sise 67 rue Saint-Nicolas à 5000 NAMUR, dans le cadre du mandat de gestion d'un immeuble à étages, situé 41 rue Mandeville à 4000 LIEGE, en vue de faciliter les missions liées aux situations d'extrême urgence.

49.

Approbation de la « Charte communale pour l'Intégration de la Personne Handicapée » proposée par l'A.S.B.L. « ASSOCIATION SOCIALISTE DE LA PERSONNE HANDICAPÉE » (en abrégé « ASPH »).

50.

Ratification de la décision du Collège communal autorisant le dépassement des douzièmes provisoires concernant l'engagement relatif à l'impression du numéro 31 de la brochure d'information « SILLAGE » destinée aux seniors.

M. l'Echevin STASSART

51.

Décision de passer un marché stock, par appel d'offres général avec publicité européenne, ayant pour objet l'acquisition de matériel artistique sur catalogue, pour une durée de 36 mois, de date à date destiné à l'Enseignement communal liégeois et à différents départements de la Ville de Liège – adoption du cahier spécial des charges – fixations des critères d'attribution et de sélection qualitative.

52.

Décision de passer un marché stock, par procédure négociée sans publicité préalable réparti en deux lots, ayant pour objet la fourniture de journaux de classe, destiné aux élèves et étudiants de l'Enseignement communal – adoption du cahier spécial des charges.

53.

Décision de passer un marché de services par procédure négociée sur simple facture acceptée, ayant pour objet les transports d'un voyage pédagogique à destination des Pays-Bas, destiné aux élèves de l'Ecole communale 'Wandre-Pont'.

54.

Décision de passer un marché de services par procédure négociée sans publicité préalable, réparti en cinq lots, ayant pour objet les transports et l'organisation de cinq voyages pédagogiques à destination de la région parisienne en France, destiné à l'Enseignement communal liégeois – adoption du cahier spécial des charges.

55.

Décision de passer un marché de services par procédure négociée sans publicité préalable, ayant pour objet les transports et l'organisation d'un voyage pédagogique à destination de l'Irlande, destiné aux étudiants de l'Athénée communal « Léonie de Waha » - adoption du cahier spécial des charges.

56.

Décision de passer un marché de services par procédure négociée sans publicité préalable, ayant pour objet les transports et l'organisation d'un voyage pédagogique à Rome en Italie, destiné aux étudiants de l'Enseignement communal liégeois – adoption du cahier spécial des charges.

57.

Décision de passer un marché de services par procédure négociée sans publicité préalable, ayant pour objet les transports et l'organisation d'un voyage pédagogique à destination de l'Alsace en France, destiné aux élèves de l'Ecole communale « Angleur Centre » - adoption du cahier spécial des charges.

58.

Décision de passer un marché de services par procédure négociée sans publicité préalable, ayant pour objet les transports d'un voyage pédagogique à destination du Surrey en Grande-Bretagne, destiné aux élèves de l'Ecole communale « Léonie de Waha » - adoption du cahier spécial des charges.

59.

Décision de passer un marché de services par procédure négociée sans publicité préalable, ayant pour objet les transports d'un voyage pédagogique à destination du Limousin en France, destiné aux élèves de l'Ecole communale « Léonie de Waha » - adoption du cahier spécial des charges.

60.

Décision de passer un marché de services par procédure négociée sans publicité préalable, ayant pour objet les transports et l'organisation d'un voyage pédagogique à destination de la Ligurie en Italie, destiné aux étudiants de l'IRHOV – adoption du cahier spécial des charges.

61.

Décision de procéder aux commandes en 2013 relatives à la diffusion d'annonces publicitaires.

62.

Décision de passer un marché de services par procédure négociée sans publicité préalable, ayant pour objet l'organisation d'un séminaire destiné aux Directeurs de l'Enseignement fondamental communal liégeois – adoption du cahier spécial des charges.

63.

Approbation du procès verbal de la Commission Communale de l'Accueil de l'Enfant en sa séance du 29/11/2012, en ce compris, la mention de l'entrée d'un nouvel opérateur dans le programme de Coordination Locale de l'Enfance (CLE).

64.

Approbation du texte de la convention à conclure entre la Ville et l'association "LA BOBINE", relative à l'octroi d'une subvention directe annuelle.

M. l'Echevin LEONARD

65.

Ratification de la décision du Collège communal autorisant le dépassement des douzièmes provisoires définis au même article relative aux charges afférentes aux 170 emplacements de parking réservés à la Ville au « Parking Cité » et au « Parking de l'Ilot Saint-Georges ».

66.

Décision de passer un marché de travaux par adjudication publique pour la rénovation du Mamac et du bâtiment des Sports nautiques afin d'y abriter le Centre International d'Art et de Culture - adoption du cahier spécial des charges appelé à régir le marché - fixation du critère de sélection qualitative destiné à apprécier la capacité financière, économique et technique des entrepreneurs.

67.

Décision de passer une concession de services publics visant à permettre l'aménagement et l'exploitation du Centre International d'Art et de Culture au sein du Mamac – adoption du cahier spécial des charges appelé à régir la concession de services publics, – fixation des critères de sélection qualitative destinés à apprécier la capacité financière, économique et technique des concessionnaires.

68.

Décision de passer un marché par adjudication publique, relatif à l'entretien, la réparation et la fourniture d'équipements de gymnases – adoption du cahier spécial des charges appelé à régir le marché, prévoyant notamment la conclusion d'un marché d'une durée déterminée de 48 mois, prenant cours le jour de la notification, au fournisseur adjudicataire, de l'approbation de son offre et la possibilité d'établir des bons de commandes - fixation des critères de sélection qualitative destinés à apprécier la capacité financière, économique et technique des fournisseurs.

69.

Décision d'adopter le texte de la convention, destiné à fixer les droits et obligations respectifs de la Ville, la Province de Liège, l'ASBL « Centre de documentation et de Recherche de la Presse - Maison de la Presse » ainsi que la représentation consulaire de la République française à Liège relative à l'occupation et à la gestion immobilière de la Maison de la Presse rue Haute-Sauvenière 19 à 4000 LIEGE.

70.

Décision d'approuver les travaux supplémentaires exécutés au cours de la mise en conformité des trottoirs sur le territoire de la Ville, rue de Berloz (4000 LIEGE).

71.

Passation d'un marché de fournitures par procédure négociée sans publicité préalable, pour l'acquisition d'une mini pelle (avec accessoires) et d'une remorque porte-engins destinées au service de la Voirie – adoption du cahier spécial des charges appelé à régir le marché.

72.

Décision de retirer sa décision du 30 novembre 2012 arrêtant les dispositions du contrat de transaction à conclure avec un fournisseur - conclusion d'un contrat de transaction avec ledite fournisseur, en vue du règlement à l'amiable et pour solde de tout compte de la facture relative à la fourniture d'émulsions de bitume et d'enrobés à chaud et stockable.

Mme l'Echevin FERNANDEZ FERNANDEZ

73.

Décision de répondre à l'appel à projets Funérailles et Sépultures 2012-2013 de la Région wallonne dont le thème est « Travaux d'entretien et de mise en valeur des monuments mémoriels et des sépultures des acteurs des guerres 14/18 et 40/45 ».

M. le SECRETAIRE COMMUNAL

74.

Ratification de la décision du Collège communal autorisant le dépassement des douzièmes provisoires pour le paiement de l'entretien du linge et des vêtements du personnel communal.

75.

Ratification de la décision du Collège communal, autorisant le dépassement des douzièmes provisoires afin de couvrir les frais de location d'une liaison réseau entre la Ville et le POP (Point Of Presence) du fournisseur d'accès, la fourniture d'accès Internet et la gestion des noms de domaine.

76.

Modification du contrat issu du marché en cours d'exécution relatif à l'installation et mise en place d'un réseau étendu et installation et location de connexions « réseau étendu » et internet pour des bâtiments communaux situés sur le territoire de la Ville - adoption du texte de l'avenant n° 2 appelé à fixer les droits et obligations des parties concernées.

77.

Décision de passer un marché par procédure négociée sans publicité pour l'impression et la personnalisation d'un document A.E.R., l'impression de 3 annexes, le pliage et la mise sous enveloppe de 4 documents A4 et dépôt au tri postal - approbation du cahier des charges appelé à régir le marché.

Questions orales : pour mémoire

HUIS CLOS

M. LE BOURGMESTRE

78.

Arrêt du taux d'invalidité permanente, de la rente viagère annuelle fixe et de la nature des lésions et séquelles permanentes dont un Inspecteur de police est atteint, suite à son accident de travail.

79.

Octroi à un Inspecteur de police un traitement d'attente égal au salaire complet, pendant la période de disponibilité pour cause de maladie.

80.

Prise d'acte de la reprise de sa fonction d'un agent de police, à la date du 04 février 2013.

81.

Acceptation à la date du 30 septembre 2014, sous réserve de ses droits à la pension de retraite au 1^{er} octobre 2014, de la démission d'un Inspecteur de police.

82.

Acceptation à la date du 31 juillet 2013, sous réserve de ses droits à la pension de retraite au 1^{er} août 2013, de la démission d'un Inspecteur de police.

83.

Acceptation à la date du 31 mars 2014, sous réserve de ses droits à la pension de retraite au 1^{er} avril 2014, de la démission d'un Inspecteur de police.

84.

Acceptation à la date du 30 juin 2013, sous réserve de ses droits à la pension de retraite au 1^{er} juillet 2013, de la démission d'un Inspecteur principal de police.

85.

Acceptation à la date du 30 novembre 2013, sous réserve de ses droits à la pension de retraite au 1^{er} décembre 2013, de la démission d'un Inspecteur de police.

86.

Acceptation à la date du 31 mai 2014, sous réserve de ses droits à la pension de retraite au 1^{er} juin 2014, de la démission d'un Inspecteur de police.

87.

Acceptation à la date du 31 mars 2014, sous réserve de ses droits à la pension de retraite au 1^{er} avril 2014, de la démission d'un Inspecteur de police.

88.

Acceptation à la date du 31 décembre 2013, sous réserve de ses droits à la pension de retraite au 1^{er} janvier 2014, de la démission d'un Inspecteur principal de police.

M. l'Echevin FIRKET

89.

Compositon de la Commission communale consultative Vélo.

Mme l'Echevin YERNA

90.

Désignation, avec effet au 01/02/13, pour une période de 6 mois, pour effectuer les fonctions supérieures d'Attachée spécifique A3SP.

91.

Octroi d'un congé politique, à sa demande et à dater du 03/12/12, à un Directeur en chef nommé en congé politique facultatif, à raison de 4 jours par mois.

92.

Octroi d'un jour de congé de convenances personnelles, le 31/12/12, pour des motifs impérieux d'ordre familial à un Attaché spécifique nommé.

93.

Suspension, temporaire et à sa demande, de l'exécution du contrat de travail d'une 1ère Attachée spécifique [médecin] A.C. du 21 au 25/01/13 inclus, soit 5 jours.

94.

Suspension, temporaire et à sa demande, de l'exécution du contrat de travail d'une 1ère Attachée spécifique [médecin] A.C., du 19 au 20/02/13 inclus, soit 2 jours.

95.

Suspension, temporaire et à sa demande, de l'exécution du contrat d'un Attaché spécifique A.P.E., les 24 et 27/12/12.

96.

Suspension, temporaire et à sa demande, de l'exécution du contrat de travail d'un chef de division administratif contractuel, du 21 au 24/12 et le 27/12/12.

97.

Mise en disponibilité pour cause de maladie d'une 1ère Attachée spécifique nommée à dater du 16/11/12.

98.

Désignation, avec effet au 01/01/13 et pour une période de 6 mois, d'un Attaché spécifique A1SP nommé pour exercer les fonctions supérieures d'Attaché spécifique A3SP.

99.

Confirmation, au 01/01/13, de la désignation d'un 1er Directeur spécifique A6SP nommé pour exercer les fonctions supérieures de Directeur en chef spécifique A7SP.

100.

Confirmation, au 01/01/13, de la désignation d'un 1er Attaché spécifique A4SP nommé pour exercer les fonctions supérieures de 1er Directeur spécifique A6SP.

101.

Confirmation, au 01/01/13, la désignation d'un employé d'administration D6 nommé pour exercer les fonctions supérieures de Chef de bureau administratif A1.

102.

Confirmation, au 01/01/13, la désignation d'un Attaché spécifique A1SP nommé pour exercer les fonctions supérieures de Directeur technique A5.

103.

Confirmation, au 01/01/13, les désignations de deux Attachés spécifiques A1SP nommés pour exercer les fonctions supérieures de Chef de division technique A3.

104.

Confirmation, au 01/01/13, les désignations de quatre Attachés spécifiques A1SP nommés pour exercer les fonctions supérieures de Chef de division administratif A3.

105.

Confirmation, au 01/01/13, les désignations de quatre Attachés spécifiques A1SP nommés pour exercer les fonctions supérieures d'Attaché spécifique A3SP.

106.

Confirmation, au 01/01/13, la désignation d'un agent technique en chef D9 nommé pour exercer les fonctions supérieures de Chef de bureau technique A1.

107.

Nomination, par voie de promotion, à dater du 01/03/13, de 3 agents au grade de chef de bureau technique – échelle A1.

M. l'Echevin STASSART

108.

Décision de prendre acte de la mise en disponibilité :

1 - pour cause de maladie :

1 - à partir du 30.11.2012, d'une institutrice primaire en fonction à l'école de la rue de Herve, 320.

2 - à partir du 22.10.2012, d'une maîtresse de seconde langue en fonction dans l'enseignement fondamental ordinaire.

3 - à partir du 16.10.2012, d'une maîtresse de morale non confessionnelle en fonction dans l'enseignement fondamental ordinaire.

4 - du 08.11.2012 au 25.11.2012, d'une institutrice maternelle en fonction à l'école de la rue Saint-Gilles, 572.

2 - pour convenance personnelle :

1 - le 21.12.2012, d'une puéricultrice en fonction à l'école du bd Th. Radoux, 63.

2 - le 12.12.2012, d'une puéricultrice en fonction à l'école de la rue de la Liberté, 25.

109.

Décision d'émettre un avis favorable sur l'interruption de la carrière professionnelle lors de la naissance de son enfant dans le cadre du congé parental :

1 - pour la totalité de son horaire, du 08.01.2013 au 07.05.2013, d'une maîtresse de seconde langue en fonction dans l'enseignement fondamental ordinaire.

2 - pour une partie de son horaire, du 04.02.2013 au 30.06.2013, d'une institutrice maternelle en fonction à l'école de la place de la Libération, 3.

110.

Décision d'accorder un congé pour prestations réduites justifié par des raisons sociales ou familiales, du 01.12.2012 au 31.08.2013, à une institutrice primaire en fonction à l'école en Hors-Château, 69.

111.

Décision de retirer sa délibération du 30.01.2012 acceptant au 31.01.2013, la démission de ses fonctions d'une maîtresse d'éducation physique en fonction dans l'enseignement fondamental ordinaire et spécialisé.

112.

Décision d'accepter la démission-pension, sous réserve de leur admission à la retraite :

1 - à la date du 31.12.2013, d'un instituteur primaire en fonction à l'école de la rue Saint-Gilles, 572.

2 - à la date du 30.11.2013, d'une institutrice maternelle en fonction à l'école de la rue du Laveu, 52.

113.

Décision d'émettre un avis favorable sur l'interruption partielle de la carrière professionnelle lors de la naissance de son enfant dans le cadre du congé parental, du 07.01.2013 au 30.06.2013, d'une institutrice primaire en fonction à l'école de la place Sainte-Walburge, 1.

114.

Décision d'accorder un congé :

1 - pour prestations réduites en cas de maladie ou d'infirmité, du 05.12.2012 au 04.01.2013, à un professeur de cours spéciaux (éducation plastique) en fonction à l'Etablissement mixte d'enseignement secondaire spécialisé.

2 - pour exercer provisoirement une autre fonction dans l'enseignement autre que l'enseignement universitaire du 01.09.2012 au 30.06.2013 :

1 - à un professeur de cours techniques/pratiques (mécanique automobile) en fonction à l'Etablissement mixte d'enseignement secondaire spécialisé et au Centre d'Education et de Formation en alternance.

2 - à une logopède en fonction à l'Institut royal pour Handicapés de l'Ouïe et de la Vue.

115.

Décision d'accorder un congé :

1 - pour prestations réduites :

1 - en cas de maladie ou d'infirmité :

1 - du 05.11 au 04.12.2012, à un professeur de cours techniques/pratiques (technologie coiffure-coiffure dames) en fonction à l'Ecole de Coiffure et de Bio-esthétique.

2 - du 28.11 au 27.12.2012, à une surveillante-éducatrice à l'Ecole de Coiffure et de Bio-esthétique.

2 - justifié par des raisons de convenance personnelle (régularisation), du 01.09.2011 au 31.08.2012, à une surveillante-éducatrice en fonction à l'Institut de Travaux publics.

3 - pour enfants de moins de 14 ans à charge, du 01.01 au 30.04.2013, à une surveillante-éducatrice à l'Ecole de Coiffure et de Bio-esthétique.

2 - pour exercer provisoirement une autre fonction dans l'enseignement autre que l'enseignement universitaire :

1 - du 26.08.2012 au 31.08.2013, à un professeur de cours généraux (mathématique) en fonction à l'Ecole de Coiffure et de Bio-esthétique, à l'Athénée communal Léonie de Waha, à l'Athénée communal Maurice Destenay et au Centre d'enseignement secondaire Léonard Defrance.

2 - du 01.09.2012 au 30.06.2013 :

1 - à un professeur de cours généraux (français) en fonction au Centre d'enseignement secondaire Léonard Defrance.

2 - à un professeur de cours généraux/techniques (langues germaniques) en fonction à l'Institut des Langues modernes.

3 - à un professeur de cours pratiques (horticulture) en fonction au Centre d'enseignement secondaire Léonard Defrance.

- 4 - à un professeur de cours techniques/pratiques (horticulture) en fonction au Centre d'Education et de Formation en alternance.
- 5 - à un professeur de cours pratiques/techniques (armurerie) en fonction au Centre d'enseignement secondaire Léon Mignon.
- 6 - à un professeur de cours pratiques/techniques (hôtellerie) en fonction à l'Institut de Formation continuée.
- 7 - à un professeur de cours généraux (langues germaniques) en fonction à l'Institut des Langues modernes.
- 8 - à un professeur de cours techniques/pratiques (horticulture, art floral) en fonction au Centre d'enseignement secondaire Léonard Defrance.
- 9 - à un professeur de cours généraux (langues germaniques) en fonction à l'Institut des Langues modernes.
- 10 - à un professeur de cours généraux/techniques (philologie germanique) en fonction à l'Athénée communal Maurice Destenay.
- 11 - à un professeur de cours techniques (coiffure) et de cours pratiques (coiffure messieurs - coiffure dames) en fonction à l'Ecole de Coiffure et de Bio-esthétique.
- 12 - à un professeur de cours artistiques (art plastique et pictural - art de la couleur) en fonction au Centre d'enseignement secondaire Léonard Defrance.
- 13 - à un professeur de cours spéciaux (dactylographie) et de cours techniques (secrétariat-bureautique) en fonction au Centre d'enseignement secondaire Léonard Defrance.
- 14 - à un professeur de cours généraux/techniques (sciences économiques et commerciales) et de cours techniques (informatique-logiciels -comptabilité) en fonction à l'Ecole de Commerce et d'Informatique, à l'Institut des Langues modernes et à l'Institut de Formation continuée.
- 15 - à un professeur de cours généraux (histoire-géographie) en fonction à l'Athénée communal Maurice Destenay, à l'Ecole de Coiffure et de Bio-esthétique et au Centre d'enseignement secondaire Léon Mignon.
- 16 - à un professeur de cours techniques/pratiques (coiffure et bio-esthétique) en fonction à l'Ecole de Coiffure et de Bio-esthétique.
- 17 - à un professeur de cours techniques (psychopédagogie) en fonction au Centre d'Education et de Formation en alternance, à l'Ecole de Coiffure et de Bio-esthétique et à la Haute Ecole de la Ville de Liège.
- 18 - à un professeur de cours pratiques (horticulture) en fonction au Centre d'enseignement secondaire Léonard Defrance.
- 19 - à une surveillante-éducatrice en fonction au Centre d'enseignement secondaire Léon Mignon, au Centre d'enseignement secondaire Léonard Defrance et à l'Athénée communal Maurice Destenay.
- 20 - à un professeur de cours techniques/pratiques (reliure dorure) en fonction à l'Ecole des Arts et métiers.
- 21 - à un professeur de religion orthodoxe en fonction au Centre d'enseignement secondaire Léon Mignon, au Centre d'enseignement secondaire Léonard Defrance, à l'Ecole de Coiffure et de Bio-esthétique et à l'Athénée communal Maurice Destenay.
- 22 - à un professeur de cours généraux (histoire/géographie) en fonction à l'Ecole d'Hôtellerie et de Tourisme.

- 23 - à un professeur de cours artistiques (art plastique et pictural) en fonction au Centre d'enseignement secondaire Léonard Defrance.
- 24 - à un professeur de cours généraux (morale) en fonction à l'Ecole d'Hôtellerie et de Tourisme, au Centre d'enseignement secondaire Léon Mignon et au Centre d'enseignement secondaire Léonard Defrance.
- 25 - à un professeur de cours généraux (langues modernes et/ou italien) en fonction à l'Ecole de Promotion sociale d'Angleur, à l'Institut des Langues modernes et à l'Institut de Travaux publics.
- 26 - à un professeur de cours généraux (langues modernes) en fonction à l'Institut des Langues modernes.
- 3 - du 01.09.2012 au 31.08.2013 :
- 1 - à un professeur de cours artistiques (couleur) en fonction au Centre d'enseignement secondaire Léonard Defrance.
- 2 - à un professeur de cours techniques (sciences économiques) en fonction à l'Institut de Techniques artisanales et à l'Ecole de Commerce et d'Informatique.
- 4 - du 01.09.2012 au 14.09.2013 :
- 1 - à un professeur de cours généraux (géographie) en fonction au Centre d'Education et de Formation en alternance, à l'Athénée communal Maurice Destenay, au Centre d'enseignement secondaire Léon Mignon et à la Haute Ecole de la Ville de Liège.
- 2 - à un professeur de cours spéciaux/techniques (éducation plastique) en fonction à l'Athénée communal Léonie de Waha, au Centre d'enseignement secondaire Léonard Defrance et à l'Institut royal pour Handicapés de l'Ouïe et de la Vue.
- 3 - à un professeur de cours généraux (français) en fonction à l'Athénée communal Maurice Destenay.
- 5 - du 15.09.2012 au 14.09.2013 :
- 1 - à un professeur de cours généraux/techniques (géographie/sciences) en fonction à l'Institut de la Construction, des Arts décoratifs et industriels.
- 2 - à un professeur de cours généraux (histoire) en fonction à l'Institut de la Construction, des Arts décoratifs et industriels, à l'Athénée communal Maurice Destenay et à l'Ecole de Coiffure et de Bio-esthétique.
- 3 - à un agent administratif de niveau 2 rang 1 à la Haute Ecole de la Ville de Liège.
- 4 - à un professeur de cours généraux/techniques (espagnol) en fonction à l'Institut des Langues modernes et à l'Ecole de Promotion sociale d'Angleur.
- 6 - du 01.10.2012 au 30.06.2013 :
- 1 - à un professeur de cours techniques (cours commerciaux) en fonction à l'Ecole d'Hôtellerie et de Tourisme et au Centre d'enseignement secondaire Léonard Defrance.
- 2 - à un professeur de cours techniques/pratiques (coiffure dames-coiffure messieurs) en fonction à l'Ecole de Coiffure et de Bio-esthétique et au Centre d'Education et de Formation en alternance.
- 7 - du 01.10.2012 au 31.08.2013, à un professeur de cours généraux/techniques (français-histoire) en fonction au Centre d'enseignement secondaire Léon Mignon.

8 - du 19 au 30.11.2012, à une surveillante-éducatrice en fonction au Centre d'enseignement secondaire Léon Mignon.

9 - du 19.11 au 20.12.2012, à une surveillante-éducatrice en fonction au Centre d'enseignement secondaire Léonard Defrance.

116.

Décision d'accorder un congé pour motif impérieux d'ordre familial, du 13 au 21.12.2012, à un professeur de religion catholique en fonction à l'Ecole d'Hôtellerie et de Tourisme et au Centre d'enseignement secondaire Léonard Defrance.

117.

Décision d'émettre un avis favorable sur l'interruption de la carrière professionnelle dans le cadre du congé parental :

1 - partielle, du 01.01 au 30.06.2013, d'un professeur de cours généraux (alphabétisation) en fonction à l'Institut de Formation continuée.

2 - complète, du 11.01 au 13.03.2013, d'un professeur de cours techniques (psychopédagogie) en fonction au Centre d'Education et de Formation en alternance, à l'Ecole de Coiffure et de Bio-esthétique et à la Haute Ecole de la Ville de Liège.

118.

Décision de prendre acte de la mise en disponibilité pour cause de maladie à partir du 23.11.2012, d'une secrétaire de direction en fonction au Centre d'enseignement secondaire Léonard Defrance.

119.

Décision de prendre acte de la mise en disponibilité pour mission spéciale du 01.09.2012 au 31.08.2014, d'un professeur de cours techniques (architecture, chauffage et sanitaire) en fonction à l'Institut de Technologie, à l'Institut de Travaux publics et à l'Institut de la Construction, des Arts décoratifs et industriels.

120.

Décision d'accepter la démission volontaire, au 30.11.2012, d'un professeur de cours généraux (français) en fonction à l'Institut de la Construction, des Arts décoratifs et industriels.

121.

Décision de prolonger le mandat dans la fonction de directeur-président de la Haute Ecole de la Ville de Liège, pour une période s'étendant du 01.03 au 30.06.2013.

122.

Décision de prolonger le mandat dans la fonction de directeur de la catégorie économique de la Haute Ecole de la Ville de Liège, pour une période s'étendant du 01.03 au 30.06.2013.

123.

Décision de nommer à la date du 01.04.2012 dans l'enseignement supérieur artistique :

- 1 - un professeur de cours artistiques (publicité/atelier), à raison de 6/12 de charge.
- 2 - un professeur de cours techniques (techniques et technologies/techniques fondamentales), à raison d'un horaire complet.

124.

Décision d'accorder à une auxiliaire sociale temporaire à mi-temps (18 heures/semaine) au Centre P.M.S.1, un congé pour motif impérieux d'ordre familial (18 heures/semaine), du 23.01.2013 au 07.02.2013.

125.

Décision d'accorder à une conseillère psycho-pédagogique nommée à temps plein (36 heures/semaine) au Centre P.M.S.3, une interruption à mi-temps (18 heures/semaine) de carrière professionnelle dans le cadre du congé parental, du 19.02.2013 au 18.06.2013.

M. le SECRETAIRE COMMUNAL

126.

Autorisation d'ester en justice : 1 dossier (7944).

127.

Adoption du règlement d'ordre intérieur du Conseil communal.

130215

Le Secrétaire communal,

Philippe ROUSSELLE

PAR LE COLLEGE :



Le Bourgmestre f.f.,

Michel FIRKET